



DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°34-2022
de restriction de chaussée pour cause de travaux

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Considérant les travaux de génie civil pour la fibre optique, qui auront lieu à compter du 22 septembre 2022 sur la Route départementale 3 – route des Forges au niveau du parking de la salle du Mille Club et du chemin desservant les jardins communaux, par l'entreprise ANXIANS SERVICE INFRAS CENTRE sise Bordebure – RN 10 – 37250 SORIGNY ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans le but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : La voie sera réduite du fait d'un empiètement sur la chaussée au niveau de la route des Forges sur le parking de la salle du Mille Club et le chemin desservant les jardins communaux, et ce, du 22 septembre 2022 au 22 décembre 2022.

Article 2 : Pendant cette période, les deux sens de circulation seront maintenus sur une largeur de voie de 3 mètres et la chaussée sera réduite du fait d'un empiètement pour permettre le bon déroulement des travaux de génie civil pour la fibre optique.

Article 3 : Pendant cette période, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parcours des travaux.

Article 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société AXIANS SERVICE INFRAS CENTRE.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 7 : Madame le Maire de la commune, Monsieur le commandant de gendarmerie de Châteauneuf sur Cher sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 22 septembre 2022
Le Maire,
Marina DUPUY



Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le : 23/09/2022